

Chronique de Politique Intérieure : C.P.I. N°20 :

Chers auditeurs de Radio-Silence,

La Politique Intérieure a pour but :

- 1- De conformer le Territoire par des infrastructures adaptées aux besoins économiques, sociaux comme aux nécessités de sa défense,
- 2- De conformer l'ensemble des comportements de tous et de chacun à la LOI NATURELLE en ce qu'elle donne et garantit la VIE,
- 3- De conformer l'enseignement au défi de transmettre des milliers d'années de Savoirs et d'expériences à chaque génération.

Je vais vous parler aujourd'hui de :

L'ETAT MALHONNÊTE !...

L'ETAT républicain a décidément toutes les tares ! D'abord, il conditionne les enfants et les adultes par la désinformation, puis il les dresse à accepter ses commandements en tous domaines et donc à accepter sa tutelle... Nous en reparlerons.

Non content de dicter aux gens tous leurs comportements, d'encadrer et de fixer leurs revenus, y compris par ponctions « à la source », comble de la malhonnêteté, le voilà qui **affiche carrément une immoralité incompatible avec sa fonction** !

Je vais dépasser l'exemple cité par « AUTOPLUS », repris sur planet.fr (1), de cette vieille dame de 74 ans « flashée » en excès de vitesse à 62 km/h sur une route où la limite, fixée par l'Etat lui-même est à... 90 km/h, oui, vous avez bien lu. Je vais m'arrêter – c'est le cas de le dire - sur la suite réservée par l'Etat à cette affaire. Elle est très démonstrative de la mentalité la plus infecte qui habite désormais « l'administration ».

La pauvre vieille dame, qui n'était pourtant pas en faute du tout, faible, sans doute très naïve et dépassée par l'état du monde, et celui pire encore de l'ancien pays civilisé dans lequel elle fut élevée, comme moi-même dans les années quarante, s'est précipitée à... payer son amende. Résultat administratif imparable : retrait automatique d'un point sur son « permis de conduire »... Elle aurait dû consulter son fils avant ! Celui-ci réclame la photo de la supposée « infraction ». La démonstration est claire. La réclamation part.

Là où cela devient franchement intolérable d'immoralité c'est dans la réponse apportée par l'administration. Reconnaisant la possibilité générale d'une erreur, elle estime cependant, aussi sec, que puisque l'amende a été payée... la procédure est close. Tant pis pour la vieille dame qui est ipso facto réputée « avoir reconnu ses torts » ! ? ! C'est-y pas beau ! ? Ceci est d'autant plus immoral que l'Etat a édicté une règle anti-civile et illégitime, bien précisée sur les amendes, qui oblige les accusés à payer... avant de pouvoir contester. Et voilà que, dans cette affaire comme dans des milliers d'autres auparavant, la contestation n'est même pas tolérée ! Ne parlons même pas de la voir réellement traitée... L'ETAT est IMMORAL, OFFICIELLEMENT, depuis CHIRAC et JOSPIN !

En somme, d'une façon générale, l'Etat reconnaît que des erreurs sont possibles de sa part, mais... n'en assume pas du tout les conséquences. Pire, il décide seul que son dommage causé à Autrui est de la faute... d'Autrui ! Ce faisant, il viole ses propres lois en sus de sa LOI FONDAMENTALE. Il devient un agresseur, et un escroc. Disons-le tout net, vivre avec un tel ETAT est devenu impossible. Il nous a rendu, à tous, la vie *totalitairement*... INVIVABLE !

Voici ce que l'ETAT honnête, tel que je le conçois, aurait dû faire dans le cas d'espèce, et devrait faire pour tout le monde, tout le temps, partout : l'erreur du fonctionnaire, s'il était honnête lui-même, aurait déjà dû être enrayée par son aveu personnel. L'a-t-il seulement tenté ? En tout cas, cette faute professionnelle, même à moitié pardonnée si elle fut avouée, devait lui valoir, de toute manière, un avertissement... avec frais. L'Etat, constatant l'erreur, devait envoyer ses excuses les plus plates à la dame, comme à tous, avec le remboursement joint des 90 euros indûment arrachés sous ses menaces écrites, augmentés d'une indemnité pour ses frais et son PRETIUM DOLORIS tout à fait évident de, disons, 100 euros (2), lesquels devaient, à bon droit, être retenus sur le traitement mensuel du fonctionnaire, conformément au « DROIT COMMUN » du travail, lequel ne devrait souffrir aucune exception.

Je rappelle, que CHEF de l'ETAT, j'ai l'obligation, pour que règne la JUSTICE vraie dans le Pays, de **respecter, en tout premier, mes propres lois** et, à cet égard, le CODE CIVIL et le CODE Pénal sont « parlants ». Il convient toujours de rembourser le principal, plus les dommages causés, plus les intérêts à sa victime, même involontairement. Mais là, en plus, c'est... volontaire, illégitime, illégal et... d'une prétention qui en dit long sur la « connerie » bleue républicaine...

Vivre avec un Etat malhonnête n'est pas possible, A FORTIORI ancrée à un tel point dans tous ses comportements. Au point qu'il en est arrivé à « formater » tous ses fonctionnaires dans une religion de l'excuse « administrative » à tous les dégâts qu'ils commettent, partout, dans toutes les administrations, y compris, et c'est le plus grave, dans la policière et la judiciaire. Leur attitude se résume dans la fameuse phrase qui m'a toujours fait hurler : « C'est comme ça » ! Eh ! Bien, non, cela suffit, y'en-a-marre !... Ce n'est pas « comme ça » ! Et cela doit changer dès aujourd'hui, de force s'il le faut.

1) Source : planet.fr du 23/12/2013 signé Sacha LIEZER.

2) En informant la dame, comme tous, que leur recours en JUSTICE était possible s'ils estimaient leurs dommages supérieurs !...